

C O M M U N E D E
BIÈVRES

DÉLIBÉRATION N°2435 : APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE

Date de convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 23
- absents représentés : 4
- absents non représentés : 0
- votants : 27



L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, Mme Sophie DUBOIS, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER représentée par M. Marc LABELLE,
Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,
M. Dan ATLAN représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme Danièle BOUDY représentée par Mme Marie BRUCELLE,

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2435 : APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Conseil municipal,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de trente ans,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Bièvres d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : APPROUVE l'acte constitutif, approuvé par le comité de l'administration du SIGEIF, du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Article 2 : la participation financière de la Commune de Bièvres en tant que commune, est établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le **17 JUIL. 2023**



Pour extrait conforme,
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

Po Amine Paetel
Maire adjoint

